



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 04 juillet 2013

Communiqué presse

Aide au transport de cannes 2013

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique informe les producteurs de canne à sucre qu'ils peuvent désormais déposer leur demande d'aide au transport pour l'année en cours.

Pour pouvoir en bénéficier, les producteurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. disposer d'un numéro « Pacage »
2. avoir rempli obligatoirement une déclaration de surfaces pour l'année 2013
3. et avoir supporté les coûts de transport.

Le formulaire type est disponible à la DAAF située au Jardin Desclieux BP 642 97262 Fort-de-France Cedex au bureau 229 - téléphone : 0596 71 20 96

Ou téléchargeable en ligne sur le www.martinique.prefecture.gouv.fr rubrique DAAF/Actualités

La date limite de dépôt des demandes d'aide est fixée au mercredi 31 juillet

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr